



Décision de radiodiffusion CRTC 2009-177

Ottawa, le 3 avril 2009

Aboriginal Voices Radio Inc.
Kitchener (Ontario)

Demande 2009-0493-9, reçue le 16 mars 2009

Révocation de licence

1. Aboriginal Voices Radio Inc. a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement à l'entreprise de programmation de radio autochtone de type B CKAV-FM-8 Kitchener.
2. Compte tenu de la demande de la titulaire, le Conseil **révoque**, conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de radiodiffusion attribuée à Aboriginal Voices Radio Inc. à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général

La présente décision est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant :

<http://www.crtc.gc.ca>.